

UNION EUROPEENNE – DEMANDE D'INTERVENTION

1 EXEMPLAIRE POUR LE SERVICE DOUANIER COMPÉTENT	1. Demandeur Nom*: Numéro EORI*: Adresse*: Localité*: Code postal: Pays*: Numéro TIN: Numéro national d'enregistrement: Téléphone: (+) Portable: (+) Fax: (+) Courriel*: Nom du site web:	Réservé à l'administration Date de réception Numéro d'enregistrement de la demande
		DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DEMANDE D'INTERVENTION DES AUTORITÉS DOUANIÈRES au sens de l'article 6 du règlement (UE) n° 608/2013
		2*. Demande au niveau de l'Union <input type="checkbox"/> Demande nationale <input type="checkbox"/> Demande nationale (cf. article 5, paragraphe 3) <input type="checkbox"/>
	3*. Statut du demandeur <input type="checkbox"/> Titulaire du droit <input type="checkbox"/> Personne ou entité autorisée à utiliser le droit de propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Organisme de gestion collective des DPI <input type="checkbox"/> Organisme de défense professionnel	<input type="checkbox"/> Groupement de producteurs d'une indication géographique ou le représentant de ce groupement <input type="checkbox"/> Opérateur habilité à utiliser une indication géographique <input type="checkbox"/> Organisme de contrôle compétent pour cette indication géographique <input type="checkbox"/> Titulaire d'une licence exclusive couvrant deux ou plusieurs États membres
4. Représentant qui présente la demande au nom du demandeur Société: Nom*: Numéro EORI*: Adresse*: Localité*: Code postal: Pays*: Téléphone: (+) Portable: (+)	<input type="checkbox"/> Le pouvoir du représentant a été joint Fax: (+) Courriel*: Nom du site web:	
5*. Type de droit pour lequel la demande est introduite <input type="checkbox"/> Marque nationale (NTM) <input type="checkbox"/> Marque de l'Union européenne (EUTM) <input type="checkbox"/> Marque internationale enregistrée (ITM) <input type="checkbox"/> Dessin ou modèle national enregistré (ND) <input type="checkbox"/> Dessin ou modèle communautaire enregistré (CDR) <input type="checkbox"/> Dessin et modèle international enregistré (ICD) <input type="checkbox"/> Dessin ou modèle communautaire non-enregistré (CDU) <input type="checkbox"/> Droit d'auteur et droit voisin (NCPR) <input type="checkbox"/> Nom commercial (NTN) <input type="checkbox"/> Topographie de produit semi-conducteur (NTSP) <input type="checkbox"/> Brevet prévu par le droit national (NPT) <input type="checkbox"/> Brevet prévu par le droit de l'Union (UPT) <input type="checkbox"/> Modèle d'utilité (NUM)	Indication géographique/Appellation d'origine: <input type="checkbox"/> pour les produits agricoles et les denrées alimentaires (CGIP) <input type="checkbox"/> pour le vin (CGIW) <input type="checkbox"/> pour les boissons aromatisées à base de produits viti-vinicoles (CGIA) <input type="checkbox"/> pour les boissons spiritueuses (CGIS) <input type="checkbox"/> pour les autres produits (NGI) <input type="checkbox"/> énumérée dans les accords entre l'Union et des pays tiers (CGIL) Protection des obtentions végétales: <input type="checkbox"/> nationales (NPVR) <input type="checkbox"/> communautaires (CPVR) Certificat complémentaire de protection: <input type="checkbox"/> pour les médicaments (SPCM) <input type="checkbox"/> pour les produits phytopharmaceutiques (SPCP)	
6*État membre ou, dans le cas d'une demande au niveau de l'Union, les États membres pour le(s)quel(s) l'intervention des autorités douanières est sollicitée <input type="checkbox"/> TOUS LES ÉTATS MEMBRES <input type="checkbox"/> BE <input type="checkbox"/> BG <input type="checkbox"/> CZ <input type="checkbox"/> DK <input type="checkbox"/> DE <input type="checkbox"/> EE <input type="checkbox"/> IE <input type="checkbox"/> EL <input type="checkbox"/> ES <input type="checkbox"/> FR <input type="checkbox"/> HR <input type="checkbox"/> IT <input type="checkbox"/> CY <input type="checkbox"/> LV <input type="checkbox"/> LT <input type="checkbox"/> LU <input type="checkbox"/> HU <input type="checkbox"/> MT <input type="checkbox"/> NL <input type="checkbox"/> AT <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> PT <input type="checkbox"/> RO <input type="checkbox"/> SI <input type="checkbox"/> SK <input type="checkbox"/> FI <input type="checkbox"/> SE <input type="checkbox"/> XI		
7. Représentant pour les aspects juridiques Société: Nom*: Adresse*: Localité*: Code postal: Pays*: Téléphone: (+) Portable: (+) Courriel*: Nom du site web:	8. Représentant pour les aspects techniques Société: Nom*: Adresse*: Localité*: Code postal: Pays*: Téléphone: (+) Portable: (+) Courriel*: Nom du site web:	
9. Dans le cadre d'une demande au niveau de l'Union, les coordonnées des représentants désignés pour les aspects juridiques et techniques sont reprises à l'annexe n°.....		
10. Je demande l'application de la procédure visée à l'Article 26 du règlement (UE) n° 608/2013 (petits envois) dans le ou les État(s) membre(s) ci-après et, lorsque les autorités douanières le demandent, consens à prendre en charge les frais liés à la destruction des marchandises dans le cadre de cette procédure. <input type="checkbox"/> TOUS LES ÉTATS MEMBRES <input type="checkbox"/> BE <input type="checkbox"/> BG <input type="checkbox"/> CZ <input type="checkbox"/> DK <input type="checkbox"/> DE <input type="checkbox"/> EE <input type="checkbox"/> IE <input type="checkbox"/> EL <input type="checkbox"/> ES <input type="checkbox"/> FR <input type="checkbox"/> HR <input type="checkbox"/> IT <input type="checkbox"/> CY <input type="checkbox"/> LV <input type="checkbox"/> LT <input type="checkbox"/> LU <input type="checkbox"/> HU <input type="checkbox"/> MT <input type="checkbox"/> NL <input type="checkbox"/> AT <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> PT <input type="checkbox"/> RO <input type="checkbox"/> SI <input type="checkbox"/> SK <input type="checkbox"/> FI <input type="checkbox"/> SE <input type="checkbox"/> XI		

* Ces champs sont obligatoires et doivent être remplis

(+) Au moins un de ces champs doit être rempli

11*. Liste de droit(s) pour le(s)quel(s) la demande est introduite					
n°	Type de droit	Numéro de l'enregistrement	Date de l'enregistrement	Date d'expiration	Liste des produits auxquels le(s) droit(s) s'applique(nt)
Pour plusieurs droits voir annexe					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Marchandises authentiques					
12*. Description détaillée des marchandises*					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Droit PI n°:					
Description de la marchandise:					
NC tariff n°:					
Valeur douanière:					
Valeur marchande moyenne au niveau européen:					
Valeur sur le marché nationale:					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
13*. Caractéristiques distinctives des marchandises					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Position sur la marchandise:					
Description:					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
14*. Lieu de production					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Pays:					
Société:					
Adresse:					
Localité:					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
15*. Sociétés impliquées					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Rôle:					
Nom:					
Adresse:					
Localité:					
Code postal:					
Pays:					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
16*. Commerçants					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Nom:					
Adresse:					
Localité:					
Code postal:					
Pays:					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
17. Informations détaillées sur le dédouanement des marchandises et informations concernant la distribution					<input type="checkbox"/> Traitement limité
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
18. Emballages					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Description de l'emballage:					
Nombre d'articles par paquet:					
Description (y compris caractéristiques distinctives):					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
19. Documents attachés					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Type de document:					
Description:					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....

Marchandises contrefaisantes

20. Description détaillée des marchandises Droit PI n°: Description de la marchandise: NC tariff n°: Valeur minimale:	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
21. Caractéristiques distinctives des marchandises Position sur la marchandise: Description:	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
22. Lieu de production Pays: Société: Adresse: Localité: Code postal:	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
23. Sociétés impliquées Rôle: Nom: Adresse: Localité: Code postal: Pays:	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
24. Commerçants Nom: Adresse: Localité: Code postal: Pays:	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
25. Informations sur la distribution des marchandises	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
26. Emballages Description de l'emballage: Nombre d'articles par paquet: Description (y compris caractéristiques distinctives):	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
27. Documents attachés Type de document: Description:	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....

28. Informations supplémentaires

Traitement limité

Voir annexe jointe n°.....

29. Engagements

En signant, je m'engage à:

- notifier immédiatement au service douanier compétent qui a fait droit à la demande n'importe quel changement dans les informations fournies dans cette demande ou dans les pièces jointes, conformément à l'Article 15 du règlement (UE) n° 608/2013.
- communiquer au service douanier compétent qui a fait droit à la demande les mises à jour des informations mentionnées dans les points g), h) ou i) de l'article 6, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 608/2103 qui sont utiles aux autorités douanières pour analyser et évaluer le risque de violation du droit ou droits de propriété intellectuelle en question dans cette demande.
- assumer la responsabilité selon les conditions fixées à l'article 28 du règlement (UE) n° 608/2013 et à en supporter les coûts visés à l'article 29 du règlement précité.

Je consens à ce que toutes les données soumises dans le cadre de la présente demande soient traitées par les États membres et la Commission européenne, agissant en tant que sous-traitant pour le compte des États membres, et par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

30*. Signature

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature du demandeur

Lieu

Nom (en lettres majuscules)

Réservé à l'administration

Décision des autorités douanières (en vertu de la section 2 du règlement (UE) no 608/2013)

- Acceptation complète de la demande.
- Acceptation partielle de la demande (les DPI faisant droit sont repris dans la liste jointe).

Date d'adoption (JJ/MM/AAAA)

Signature et cachet

Service douanier compétent

Date d'expiration de la demande:

Toute demande de prolongation de période pendant laquelle les autorités douanières doivent intervenir, devra être reçue par le service douanier compétent au moins de 30 jours ouvrables avant le date d'expiration.

- Rejet de la demande.

La décision motivée de ce rejet partiel ou complet ainsi que les informations concernant la procédure de recours sont jointes au présent document.

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature et cachet

Service douanier compétent

**Protection des données à caractère personnel et base de données centrale
pour le traitement des demandes d'intervention.**

La présente déclaration de confidentialité explique les raisons du traitement de vos données à caractère personnel, la manière dont elles sont collectées et traitées et la manière dont la protection de toutes vos données à caractère personnel est assurée. L'autorité douanière compétente d'un État membre est le responsable du traitement. Dans ce contexte, le responsable du traitement traite les données à caractère personnel contenues dans la présente demande conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

La Commission agit en tant que sous-traitant pour le compte des États membres et traite les données à caractère personnel contenues dans la présente demande conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données.

Le traitement des données à caractère personnel contenues dans la présente demande d'intervention a pour finalité le contrôle, par les autorités douanières de l'Union, du respect des droits de propriété intellectuelle (DPI), conformément au règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 concernant le contrôle, par les autorités douanières, du respect des droits de propriété intellectuelle.

La base juridique du traitement des données à caractère personnel aux fins du contrôle du respect des DPI est constituée par les articles 31 et 33 du règlement (UE) n° 608/2013.

L'activité de traitement de la Commission, agissant pour le compte des États membres et dans le cadre de leur mandat, consiste à stocker et à tenir à jour les données à caractère personnel relatives aux demandes et à leurs annexes dans la base de données centrale COPIS. Il s'agit notamment d'appliquer des modalités techniques et organisationnelles adéquates pour assurer le fonctionnement fiable et sûr de cette base de données. Les mesures techniques comprennent des actions appropriées visant à assurer la sécurité en ligne et à atténuer les risques de perte de données, de modification des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque posé par le traitement et la nature des données à caractère personnel traitées. L'accès aux données à caractère personnel est octroyé sur la base du besoin d'en connaître et par l'intermédiaire de comptes personnels aux agents autorisés des autorités douanières des États membres et de la Commission européenne. Le point de contact au sein de la Commission européenne pour les questions relatives à l'activité de traitement dans COPIS est la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière: TAXUD-DP-COPIS@ec.europa.eu.

Pour une analyse plus approfondie des données relatives aux atteintes aux DPI et pour améliorer la compréhension de la portée géographique et de l'incidence de ces dernières, la Commission, dans le cadre du mandat octroyé par les États membres, enverra à l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, en même temps que les données relatives à l'atteinte, le nom du titulaire de la décision sur la base de laquelle les autorités douanières sont intervenues. La référence d'enregistrement du traitement par l'EU IPO est DPR-2019-051 (<https://euiipo.europa.eu/tunnel->

[web/secure/webdav/guest/document_library/contentPdfs/data_protection/rpt_register_en.pdf](https://euiipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/contentPdfs/data_protection/rpt_register_en.pdf)).

Des réponses aux champs de données marqués d'un «*» et au moins à un des champs marqués d'un «+» doivent impérativement être fournies. Si ces données obligatoires font défaut, la demande sera rejetée.

Les autorités douanières effaceront les données au plus tard six mois à compter de la date à laquelle la décision acceptant la demande a été révoquée ou à compter de la date d'expiration de la période applicable pendant laquelle les autorités douanières doivent intervenir. Le service douanier compétent détermine cette période lors de l'acceptation de la demande; celle-ci ne peut excéder un an à compter du jour suivant la date d'adoption de la décision acceptant la demande. Toutefois, lorsque les autorités douanières ont été informées de l'ouverture de procédures visant à déterminer s'il existe une éventuelle atteinte liée aux marchandises figurant sur la demande, elles supprimeront les données au plus tard six mois après la clôture définitive des procédures.

En cas de violation des données, les autorités douanières des États membres rempliront les obligations qui leur incombent en vertu du RGPD. Lorsqu'une violation de données à caractère personnel est susceptible d'entraîner un risque élevé pour vos droits et libertés, les autorités douanières des États membres s'engagent à vous informer immédiatement afin de vous permettre de prendre les précautions qui s'imposent.

Si les données sont inexactes ou incomplètes, vous avez le droit, à tout moment, d'accéder à vos données à caractère personnel et de les rectifier. Vous avez le droit de demander (le cas échéant) la limitation du traitement ou l'effacement («droit à l'oubli») de vos données à caractère personnel, de vous opposer au traitement, de retirer votre consentement et de demander de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle automatisée, y compris le profilage. Toutes les demandes sont soumises et traitées par le service douanier compétent auprès duquel la demande a été présentée. Pour la liste des services douaniers compétents dans les États membres, voir

https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/resources/documents/customs/customs_controls/counterfeit_piracy/right_holders/defend-your-rights_fr.pdf

Si vous pensez que vos droits sont violés de quelque manière que ce soit, vous avez le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle nationale chargée de la protection des données (pour les coordonnées de ces autorités, voir https://edpb.europa.eu/about-edpb/board/members_fr) conformément à la procédure nationale applicable. Si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations au sujet de la collecte et de l'utilisation de vos données à caractère personnel, veuillez contacter le délégué à la protection des données (DPD) de l'organisme douanier de l'État membre concerné. Si votre plainte concerne une action de la Commission européenne, vous devez l'introduire auprès du Contrôleur européen de la protection des données.

11*. Liste de droit(s) pour le(s)quel(s) la demande est introduite					
n°	Type de droit	Numéro de l'enregistrement	Date de l'enregistrement	Date d'expiration	Liste des produits auxquels le(s) droit(s) s'applique(nt)
Pour plusieurs droits voir annexe					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Marchandises authentiques					
12*. Description détaillée des marchandises*					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Droit PI n°:					
Description de la marchandise:					
NC tariff n°:					
Valeur douanière:					
Valeur marchande moyenne au niveau européen:					
Valeur sur le marché nationale:					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
13*. Caractéristiques distinctives des marchandises					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Position sur la marchandise:					
Description:					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
14*. Lieu de production					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Pays:					
Société:					
Adresse:					
Localité:					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
15*. Sociétés impliquées					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Rôle:					
Nom:					
Adresse:					
Localité:					
Code postal:					
Pays:					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
16*. Commerçants					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Nom:					
Adresse:					
Localité:					
Code postal:					
Pays:					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
17. Informations détaillées sur le dédouanement des marchandises et informations concernant la distribution					<input type="checkbox"/> Traitement limité
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
18. Emballages					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Description de l'emballage:					
Nombre d'articles par paquet:					
Description (y compris caractéristiques distinctives):					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
19. Documents attachés					<input type="checkbox"/> Traitement limité
Type de document:					
Description:					
					<input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....

Marchandises contrefaisantes

20. Description détaillée des marchandises Droit PI n°: Description de la marchandise: NC tariff n°: Valeur minimale:	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
21. Caractéristiques distinctives des marchandises Position sur la marchandise: Description:	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
22. Lieu de production Pays: Société: Adresse: Localité: Code postal:	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
23. Sociétés impliquées Rôle: Nom: Adresse: Localité: Code postal: Pays:	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
24. Commerçants Nom: Adresse: Localité: Code postal: Pays:	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
25. Informations sur la distribution des marchandises	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
26. Emballages Description de l'emballage: Nombre d'articles par paquet: Description (y compris caractéristiques distinctives):	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....
27. Documents attachés Type de document: Description:	<input type="checkbox"/> Traitement limité <input type="checkbox"/> Voir annexe jointe n°.....

28. Informations supplémentaires

Traitement limité

Voir annexe jointe n°.....

29. Engagements

En signant, je m'engage à:

- notifier immédiatement au service douanier compétent qui a fait droit à la demande n'importe quel changement dans les informations fournies dans cette demande ou dans les pièces jointes, conformément à l'Article 15 du règlement (UE) n° 608/2013.
- communiquer au service douanier compétent qui a fait droit à la demande les mises à jour des informations mentionnées dans les points g), h) ou i) de l'article 6, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 608/2103 qui sont utiles aux autorités douanières pour analyser et évaluer le risque de violation du droit ou droits de propriété intellectuelle en question dans cette demande.
- assumer la responsabilité selon les conditions fixées à l'article 28 du règlement (UE) n° 608/2013 et à en supporter les coûts visés à l'article 29 du règlement précité.

Je consens à ce que toutes les données soumises dans le cadre de la présente demande soient traitées par les États membres et la Commission européenne, agissant en tant que sous-traitant pour le compte des États membres, et par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

30*. Signature

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature du demandeur

Lieu

Nom (en lettres majuscules)

Réservé à l'administration

Décision des autorités douanières (en vertu de la section 2 du règlement (UE) no 608/2013)

- Acceptation complète de la demande.
- Acceptation partielle de la demande (les DPI faisant droit sont repris dans la liste jointe).

Date d'adoption (JJ/MM/AAAA)

Signature et cachet

Service douanier compétent

Date d'expiration de la demande:

Toute demande de prolongation de période pendant laquelle les autorités douanières doivent intervenir, devra être reçue par le service douanier compétent au moins de 30 jours ouvrables avant le date d'expiration.

- Rejet de la demande.

La décision motivée de ce rejet partiel ou complet ainsi que les informations concernant la procédure de recours sont jointes au présent document.

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature et cachet

Service douanier compétent

**Protection des données à caractère personnel et base de données centrale
pour le traitement des demandes d'intervention.**

La présente déclaration de confidentialité explique les raisons du traitement de vos données à caractère personnel, la manière dont elles sont collectées et traitées et la manière dont la protection de toutes vos données à caractère personnel est assurée. L'autorité douanière compétente d'un État membre est le responsable du traitement. Dans ce contexte, le responsable du traitement traite les données à caractère personnel contenues dans la présente demande conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

La Commission agit en tant que sous-traitant pour le compte des États membres et traite les données à caractère personnel contenues dans la présente demande conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données.

Le traitement des données à caractère personnel contenues dans la présente demande d'intervention a pour finalité le contrôle, par les autorités douanières de l'Union, du respect des droits de propriété intellectuelle (DPI), conformément au règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 concernant le contrôle, par les autorités douanières, du respect des droits de propriété intellectuelle.

La base juridique du traitement des données à caractère personnel aux fins du contrôle du respect des DPI est constituée par les articles 31 et 33 du règlement (UE) n° 608/2013.

L'activité de traitement de la Commission, agissant pour le compte des États membres et dans le cadre de leur mandat, consiste à stocker et à tenir à jour les données à caractère personnel relatives aux demandes et à leurs annexes dans la base de données centrale COPIS. Il s'agit notamment d'appliquer des modalités techniques et organisationnelles adéquates pour assurer le fonctionnement fiable et sûr de cette base de données. Les mesures techniques comprennent des actions appropriées visant à assurer la sécurité en ligne et à atténuer les risques de perte de données, de modification des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque posé par le traitement et la nature des données à caractère personnel traitées. L'accès aux données à caractère personnel est octroyé sur la base du besoin d'en connaître et par l'intermédiaire de comptes personnels aux agents autorisés des autorités douanières des États membres et de la Commission européenne. Le point de contact au sein de la Commission européenne pour les questions relatives à l'activité de traitement dans COPIS est la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière: TAXUD-DP-COPIS@ec.europa.eu.

Pour une analyse plus approfondie des données relatives aux atteintes aux DPI et pour améliorer la compréhension de la portée géographique et de l'incidence de ces dernières, la Commission, dans le cadre du mandat octroyé par les États membres, enverra à l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, en même temps que les données relatives à l'atteinte, le nom du titulaire de la décision sur la base de laquelle les autorités douanières sont intervenues. La référence d'enregistrement du traitement par l'EU IPO est DPR-2019-051 (<https://euiipo.europa.eu/tunnel->

[web/secure/webdav/guest/document_library/contentPdfs/data_protection/rpt_register_en.pdf](https://euiipo.europa.eu/tunnel-web/secure/webdav/guest/document_library/contentPdfs/data_protection/rpt_register_en.pdf)).

Des réponses aux champs de données marqués d'un «*» et au moins à un des champs marqués d'un «+» doivent impérativement être fournies. Si ces données obligatoires font défaut, la demande sera rejetée.

Les autorités douanières effaceront les données au plus tard six mois à compter de la date à laquelle la décision acceptant la demande a été révoquée ou à compter de la date d'expiration de la période applicable pendant laquelle les autorités douanières doivent intervenir. Le service douanier compétent détermine cette période lors de l'acceptation de la demande; celle-ci ne peut excéder un an à compter du jour suivant la date d'adoption de la décision acceptant la demande. Toutefois, lorsque les autorités douanières ont été informées de l'ouverture de procédures visant à déterminer s'il existe une éventuelle atteinte liée aux marchandises figurant sur la demande, elles supprimeront les données au plus tard six mois après la clôture définitive des procédures.

En cas de violation des données, les autorités douanières des États membres rempliront les obligations qui leur incombent en vertu du RGPD. Lorsqu'une violation de données à caractère personnel est susceptible d'entraîner un risque élevé pour vos droits et libertés, les autorités douanières des États membres s'engagent à vous informer immédiatement afin de vous permettre de prendre les précautions qui s'imposent.

Si les données sont inexactes ou incomplètes, vous avez le droit, à tout moment, d'accéder à vos données à caractère personnel et de les rectifier. Vous avez le droit de demander (le cas échéant) la limitation du traitement ou l'effacement («droit à l'oubli») de vos données à caractère personnel, de vous opposer au traitement, de retirer votre consentement et de demander de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle automatisée, y compris le profilage. Toutes les demandes sont soumises et traitées par le service douanier compétent auprès duquel la demande a été présentée. Pour la liste des services douaniers compétents dans les États membres, voir

https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/resources/documents/customs/customs_controls/counterfeit_piracy/right_holders/defend-your-rights_fr.pdf

Si vous pensez que vos droits sont violés de quelque manière que ce soit, vous avez le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle nationale chargée de la protection des données (pour les coordonnées de ces autorités, voir https://edpb.europa.eu/about-edpb/board/members_fr) conformément à la procédure nationale applicable. Si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations au sujet de la collecte et de l'utilisation de vos données à caractère personnel, veuillez contacter le délégué à la protection des données (DPD) de l'organisme douanier de l'État membre concerné. Si votre plainte concerne une action de la Commission européenne, vous devez l'introduire auprès du Contrôleur européen de la protection des données.